

## Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE  
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr

### Connaissez-vous la fable des trois « enfumeurs » ?

Le mot « enfumoir » a plusieurs sens : en apiculture, cet outil sert à l'apiculteur pour se protéger des abeilles quand il va retirer le miel patiemment produit par ces travailleuses ; pour la chasse, il permet d'enfumer le gibier dans son terrier en espérant pouvoir l'abattre en sortie ou le faire attraper par un chien terrier ; en Histoire, le Maréchal Bugeaud, adepte des méthodes antiguérilla et de la politique de la terre brûlée, procéda à de nombreuses « enfumades » en Algérie, pour détruire l'opposition armée algérienne à la colonisation. Il y conquit le surnom « d'enfumoir ».

La fable qui va suivre se passe en France en 2019-2020. Toute ressemblance avec des personnes ou des événements existants ou ayant existé ne sera pas que pure coïncidence.

« Il était une fois une bande d'enfumoirs qui, parce qu'ils n'avaient appris qu'à faire brûler la terre pour être disruptifs, s'en donnaient à cœur joie d'enfumer à tour de bras.

Le premier des trois enfumeurs se prénommaient Em... Il avait une position de chef, bien que dans sa compagnie ce terme ne soit pas employé car on lui préférait celui de manager. Il avait décidé d'enfumer l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, surtout ces dernières, par un projet

de réforme des retraites, en cassant tous les principes de solidarités intergénérationnelles et interprofessionnelles du régime de retraite par répartition au profit d'un régime individualiste et capitaliste. Tous les jours, il enfumait : « Mais si ! Ce nouveau système sera universel ! Mais si ! Tout le monde y sera gagnant ! Mais si ! Les femmes seront mieux traitées ! Mais si ! On ne peut pas laisser un déficit à nos plus jeunes ! ... ». Soutenu par son ami Ed..., il en racontait des fumées pour ceux qui voulaient bien y croire !

Le deuxième enfumoir se prénommaient Gé... Il avait commencé plus tôt, car lui, à l'enfumage, il y croyait depuis qu'il était tout petit ! Son truc à lui c'était l'enfumage dans la fonction publique. Il avait décidé de « Moderniser la Fonction publique ». Et donc, il enfumait sur « la Fonction Publique qui coûte trop cher, sur la précarité qui permet la réalisation individuelle et l'affirmation de ses libertés, sur le statut qui est contre productif, sur le paritarisme hérité de Moscou ». Et vas-y qu'il enfumait, qu'il enfumait...

Le troisième enfumoir se prénommaient JM... Avec son amie Fred..., son enfumage à lui c'était dans l'Education. Il aimait rappeler que SES réformes étaient pensées et faites pour le bien de tous, de la

Dispensé de timbrage  
MENDE CT

# P

**PRESE**  
DISTRIBUÉE PAR  
**LA POSTE**

DEPOSE LE 29/01/20



#### SOMMAIRE

- P 2** **Courrier aux parlementaires**
- P 3** **Pourquoi la réforme va favoriser les systèmes par capitalisation?**
- P 4/5** **Education Nationale: Où en est-on?**
- P 6** **OLL - FGR**
- P 7** **Avis Conseil d'Etat**
- P 8** **Un point s'impose !**

maternelle à l'université : Parcoursup, la réforme du Baccalauréat, moins 5 690 emplois en deux ans dans le second degré (pour 99 300 élèves de plus sur la même période) pour le bien des élèves, pour le bien des personnels enseignants, diviser pour contraindre, revaloriser pour gagner moins, isoler pour responsabiliser... il enfumait, il enfumait !

SUITE, page suivante....

**Cependant, ces trois enfumoirs n'avaient pas compris que les petites abeilles travailleuses, si nombreuses, si nombreuses, qui avaient déjà vu passer de sacrées bandes d'enfumoirs, ne se laisseraient pas prendre dans leurs fumées.**

**Et ces petites abeilles travailleuses, sans qui le monde n'est rien, se regroupaient et piquaient les enfumoirs qui, à force n'ont plus enfumé et sont demeurés pour ceux qu'ils sont : des brûleurs de solidarités. »**

La section départementale vous souhaite tous ses meilleurs vœux de bonne réflexion et d'engagements collectifs victorieux pour 2020.

Hervé FUMEL

## La FSU48 s'adresse aux parlementaires

Alors que le projet de loi de réforme des retraites va prochainement être en débat à l'Assemblée Nationale et au Sénat, la FSU48 vient de s'adresser aux parlementaires du département. Ce courrier est reproduit ci-dessous. En parallèle, elle a également coordonné une initiative similaire de ses différents syndicats nationaux du secteur de l'éducation et a par ailleurs proposé que l'intersyndicale en lutte actuellement contre le projet de loi en fasse de même dans un cadre interprofessionnel

Messieurs, Mesdames,

Vous allez être amené à discuter de la réforme des retraites au cas où le gouvernement présenterait son projet devant l'Assemblée Nationale et le Sénat.

**Ce projet conduira nécessairement à réduire les retraites de la très grande majorité des français puisque le Président de la République veut limiter à 13,8 % du PIB la part accordée au financement des retraites alors que le nombre de retraités augmente.** Je souhaiterais attirer votre attention sur la situation particulière des fonctionnaires civils.

Ces derniers seraient les grands perdants de la réforme car dans un système par points où "*chaque euro cotisé rapporte des points*", la faiblesse des salaires et des primes, conduirait à les pénaliser lorsqu'ils cesseront leur activité. **La disparition de la référence au 75 % du salaire des 6 derniers mois travaillés qui compensait partiellement la faiblesse des rémunérations entraînerait ainsi à une dégradation importante de leur situation.**

D'autre part le projet de réforme met fin au code des pensions civiles qui constituait un élément constitutif de la Fonction Publique. Il constitue une attaque de plus contre les statuts des trois versants de la Fonction publique. **Aux questions financières s'ajoute donc un problème politique majeur, puisque la Fonction Publique est un des fondements de la République.**

En Côte d'Ivoire le 20 décembre 2019, le Président de la République a rassuré les soldats français, en rappelant qu'ils n'étaient pas concernés par la réforme des retraites : "*Quand on est militaire, on ne touche pas la retraite, on a une pension. C'est différent*". En toute logique, le Président de la République devrait maintenant déclarer : "*Quand on est fonctionnaire, on ne touche pas la retraite, on a une pension. C'est différent*" !

**Je souhaiterais, Madame, Monsieur, connaître votre position sur ces trois questions :**

1. Peut-on supprimer la référence aux 6 derniers mois de salaire sans une augmentation importante de l'indice des salaires de la Fonction publique ?
2. Peut-on supprimer le code des pensions, et ainsi fragiliser l'existence même de la Fonction Publique ?
3. Enfin peut-on accepter une réforme qui brise le lien entre actifs et retraités, entre générations, en rendant chacun seul responsable de sa propre retraite ?

En attendant réponse, je vous présente, Monsieur le Député, Madame la Députée, Monsieur le Sénateur, Madame la Sénatrice, tous mes vœux de bonne réflexion.

## Pourquoi la réforme des retraites va favoriser les systèmes par capitalisation ?

Réforme des retraites, loi Pacte, baisse des pensions... Mis bout-à-bout, plusieurs indices laissent penser que la retraite par capitalisation va prendre de plus en plus d'ampleur en France dans les années à venir, au détriment du système par répartition.

### Retraites par points : une acclimatation à l'épargne-retraite individualisée ?

C'est la mesure phare annoncée par Edouard Philippe le 11 décembre sur les retraites : le passage d'un système en trimestres à un système par points à partir de 2025 pour les générations nées après 1975. Un système où «chaque heure cotisée permettra d'acquérir des points, qui augmenteront la pension», explique Maignon. C'est là un véritable tournant : on s'éloigne d'un système qui fonctionne par répartition où chacun cotise selon ses moyens, et reçoit selon ses besoins. Un système où l'âge du taux plein est fixe et connu, et où la prestation finale est prédéfinie. A l'avenir, le niveau des pensions dépendra des efforts individuels du cotisant tout au long de sa carrière. Avec sa future réforme, le gouvernement acclimite donc les ménages à une épargne retraite plus individualisée, et pose, de fait, les bases d'un système de retraite par capitalisation.

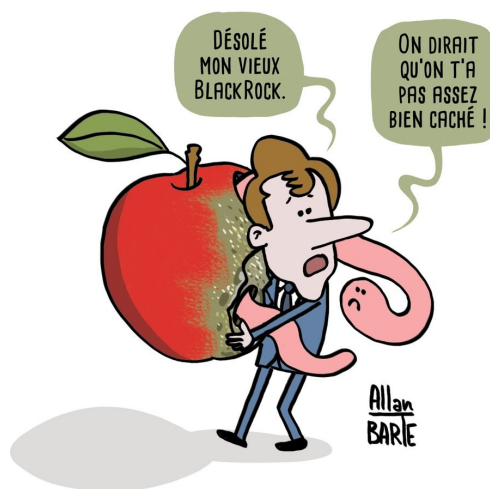
### Les riches n'auront plus à payer pour les autres !

Autre changement : au-delà de 120.000 euros de revenus bruts par an, les plus riches ne cotiseront qu'à hauteur de 2,81% au régime des retraites, soit 10 fois moins que le reste de la population. Et ce n'est pas tout : cette cotisation, dite « de solidarité », ne générera pas de droits pour eux ! Deux conséquences à ce choix politique : d'abord, l'assiette étant réduite, le montant des ressources du futur régime sera amputé des cotisations au-dessus de 120.000 euros bruts. Un manque à gagner évalué à 2,8 milliards d'euros par an. Mais surtout, en sortant les plus aisés du système de solidarité, on ouvre un véritable boulevard aux assureurs privés qui vont s'empresser de récupérer leurs cotisations.

### La loi Pacte, le « bon plan retraite » selon BlackRock

Encore mieux, la solution de repli pour ces ménages aisés est déjà toute trouvée grâce à la loi « relative à la croissance et la transformation des entreprises », dite loi Pacte, votée au printemps dernier. Qualifiée de « bon plan retraite » par la très influente société de gestion d'actifs BlackRock, Pacte fait la part belle à l'épargne retraite individuelle. Objectif affiché par le gouvernement : accroître les actifs de l'épargne-retraite individuelle de 230 à 300 milliards d'euros d'ici à 2022. C'est ainsi qu'il met sur la table plus d'un milliard d'euros d'allègements fiscaux, en rendant notamment déductibles, dans la limite de 10% du revenu net imposable, les versements effectués sur le nouveau « Plan épargne retraite » créé par la loi Pacte.

### RETRAITES : AU SEIN DU PROJET DE LOI, UN ARTICLE PORTE SUR L'ÉPARGNE RETRAITE ET LA CAPITALISATION



### Des pensions de plus en plus petites pour les générations futures

Même si on fait abstraction du projet actuel de réforme des retraites, il n'est pas impossible que les produits par capitalisation s'imposent naturellement comme un recours à la dégradation des sources de revenu des retraités. D'abord parce que le régime général des retraites sera de moins en moins généreux, à en croire les prévisions du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) : pour un salarié non-cadre du privé né en 2000, la pension moyenne perçue sur l'ensemble de la durée de sa retraite ne représentera plus qu'entre 54 % et 63 % du salaire moyen de l'ensemble de la carrière, contre près de 75 % pour celui né en 1940. La faute, comme l'expliquent plusieurs économistes aux effets négatifs des réformes des retraites successives depuis 1993 qui n'ont fait que réduire le niveau des pensions.

Ensuite, l'immobilier, qui représente 70 % de l'épargne des Français, pourrait être de moins en moins accessible : la constitution d'un patrimoine immobilier est rendue plus complexe par la flambée des prix.

Enfin, compte-tenu de la montée du chômage, et si le problème persiste, ce sont probablement les revenus des retraités et futurs retraités qui vont être sous pression. Selon les différents scénarii économiques envisagés, le niveau de vie des retraités s'établirait entre 82 et 89 % de celui de la population en 2060 alors qu'il était de 106 % en 2016...

De-là à en déduire qu'il y a une volonté politique derrière le projet actuel de réforme des retraites....

Stéphane BARNINI

## Education Nationale : où en est-on ?

Les personnels de l'éducation sont depuis décembre dernier, dans un mouvement social interprofessionnel, **déterminés à lutter contre le projet de réforme des retraites**. Les grèves, lors des différents appels nationaux, sont majoritaires dans la profession, voire donnent lieu à des taux de grévistes historiques par établissements et écoles, y-compris en Lozère.

Cette réforme a cependant mis en lumière le problème de la **faible rémunération des enseignants**. Cette question n'est pourtant pas nouvelle et la FSU demande une nouvelle fois qu'elle soit déconnectée de la question des retraites. Elle demande une revalorisation rapide des salaires de tous les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur sans contrepartie.

### MIEUX PAYER LES PROFS DANS LES ÉCOLES DIFFICILES ?



Le budget 2020 est un véritable tour de passe-passe.

**Dans le premier degré**, les 440 créations de postes affichées ne seront en fait qu'une application du principe des vases communicants, puisque c'est le nombre exact de postes supprimés dans le second degré. Cette dotation sera néanmoins insuffisante pour mettre en œuvre toutes les mesures annoncées de dédoublement et de limitation des effectifs.

**Dans le second degré**, 5 690 emplois auront été supprimés entre les rentrées 2018 et 2020 alors que les effectifs d'élèves auront augmenté de 99 300 sur la même période. Si le budget prévoit 440 postes en moins, les académies vont devoir répartir les moyens amputés de 820 suppressions : en effet, le ministère

L'implication des personnels de l'éducation dans ce mouvement social est essentiellement liée à la concordance de 2 facteurs :

- ⇒ **le rejet déterminé de la réforme des retraites** et le refus du projet de société qu'il induit, profondément inégalitaire
- ⇒ **l'exaspération professionnelle des personnels** alimentée par des réformes imposées, des conditions de travail dégradées, une gestion managériale déshumanisée et un manque de reconnaissance qui s'illustre par l'absence de revalorisation salariale subie depuis des années.

Leur forte mobilisation démontre la détermination des personnels de l'éducation à demander le retrait de ce projet de réforme.

met en réserve plus de 350 postes pour « ajuster » les effets d'une imprévisible réforme du lycée.

### LE CERCLE "VERTUEUX" DU LIBÉRALISME

C'EST MERVEILLEUX.  
PLUS JE RÉFORME  
LE PAYS À MA SAUCE,  
ET PLUS LES PAUVRES  
S'APPAUVRISSENT.

ET PLUS  
ILS SONT PAUVRES,  
MOINS ILS ONT  
LES MOYENS  
DE FAIRE GRÈVE.

ET MOINS  
ILS FONT GRÈVE,  
PLUS JE PEUX TOUT  
PÉTER TRANQUILLE  
ET LES RENDRE PLUS  
PAUVRES ENCORE !

QUE J'AIME  
MON MÉTIER !



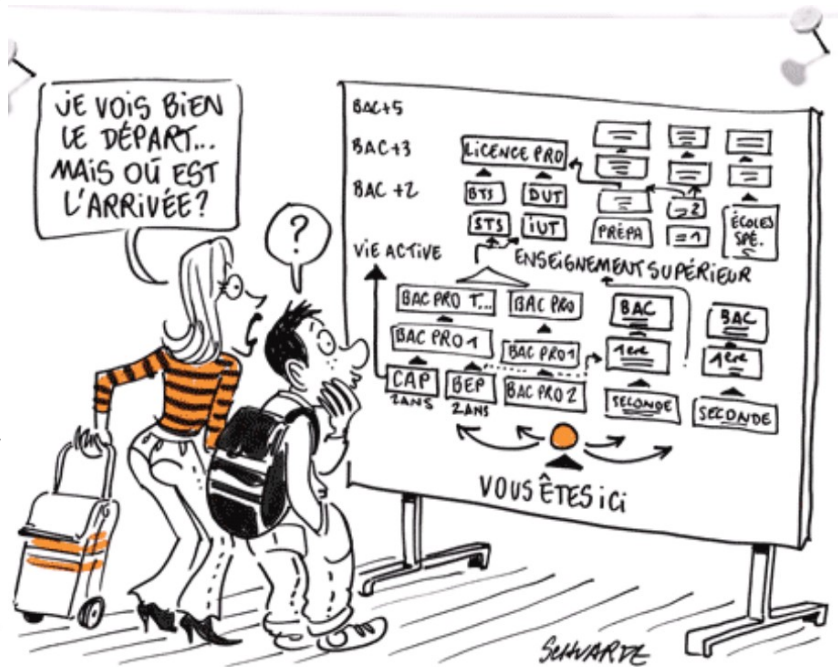
**Le Ministère vient de décider du report d'un an de la réforme de la formation initiale des enseignants.**

La FSU réaffirme son opposition de fond à cette réforme : les questions subsistent et nécessitent d'engager une véritable réflexion collective pour améliorer la formation et répondre à la crise de recrutement qui s'aggrave. La formation initiale doit permettre de construire des compétences de professionnels experts et non pas se limiter à mettre en œuvre des consignes amenées à se succéder au gré des évolutions ministérielles. La FSU dit son opposition à des épreuves de concours qui privilégient la motivation aux dépens des connaissances. La FSU a toujours défendu la nécessité d'une formation initiale ambitieuse. La qualité du service public d'éducation en dépend. Ce report d'un an doit donc être l'occasion d'ouvrir de véritables discussions pour une remise à plat complète du projet du gouvernement.

contingences d'une politique largement contestée par les personnels de l'éducation. La FSU réitère au ministre sa demande d'ouverture d'une concertation sur l'avenir de Canopé avec les organisations syndicales représentant les personnels.



Les personnels de Canopé se sont vus brutalement annoncer par le ministère, lors du conseil d'administration du 18 décembre dernier, le démembrement de l'opérateur public. Le ministère décide d'une nouvelle restructuration sans aucun bilan ni aucune consultation des personnels annonçant un budget amputé de moins 47 ETP et moins 3,6 millions d'euros. Le projet ministériel relève d'un abandon des missions de service public et d'un détournement d'une partie de l'opérateur de ses missions d'intérêt général, pour les soumettre aux



Concernant la réforme de l'orientation, le silence du ministre à propos du devenir du service public d'orientation de l'Éducation nationale est assourdissant. Pourtant la DGESCO travaille activement sur la certification en orientation des professeurs et des CPE, et le ministère met en avant organismes privés et start-up. Le ministère de l'éducation nationale feint de ne pas voir que certains recteurs mettent en place des expérimentations maltraitantes pour les PsyEN et DCIO et dommageables pour l'accompagnement des élèves.

En cette nouvelle année 2020, la FSU formule le vœu que les personnels soient enfin entendus, que les organisations syndicales soient reconnues dans leur rôle de représentation des personnels. Elle formule le vœu aussi que le ministère arrête de réformer le système éducatif à l'aune de directives budgétaires, contre la majorité des personnels, des élèves et des étudiants et que les pressions et les injonctions exercées à plus haut niveau, s'arrêtent rapidement, pour que notre Ecole puisse retrouver la sérénité essentielle pour favoriser la réussite de toutes et tous.



Lors de son assemblée générale du samedi 11 janvier 2020, l'OLL a validé une **motion de soutien aux acquis sociaux**.

Selon l'article 1er de la Constitution, la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Proposition de motion : *" En ce début de XXIe siècle alors que les inégalités ne cessent de croître sur la planète et en France, alors que les revenus du capital ne cessent d'atteindre des records, les salaires, retraites et pensions de la grande majorité de la population subissent blocages et même dans certains cas régressent. L'OLL attaché au système social et au progrès issus de notre histoire commune, refuse toute régression sur les textes proposés pour les retraites et assure de son soutien les organisations en lutte."*

Votée à l'unanimité moins deux abstentions (MGEN).



### Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Motion de la Commission Exécutive du 22 janvier 2020

Depuis plus de quarante jours le pays connaît un **mouvement social inédit dans sa durée et dans son ampleur** contre le projet de réforme des retraites par points. Synonyme de baisse des pensions, de la mise en place d'un système construit sur la perte des solidarités et d'ouverture à la capitalisation, il est rejeté par une majorité des Françaises et des Français.

Le gouvernement n'arrivant pas à convaincre, utilise une stratégie de violence inquiétante remettant en cause la démocratie.

Les retraité.es participent largement aux mobilisations. Ils sont depuis de nombreuses années en lutte contre la diminution des pensions devenues une véritable variable d'ajustement budgétaire. Ils soutiennent les salariés.e.s et les jeunes générations. **Contrairement aux affirmations du gouvernement, toutes et tous seront touché.e.s.** Le gouvernement gèle l'enveloppe consacrée aux retraites alors que le nombre de retraité.e.s augmente.

Les mobilisations que le groupe des neuf initie depuis cinq ans mettent en évidence la cohérence des attaques : diminution de la part des richesses consacrée aux pensions et leur assimilation à une allocation, poursuite de la baisse des cotisations sociales et d'impôts pour les plus riches, attaques des services publics et mise à mal du système de santé. **L'État prend de plus en plus la main sur la protection sociale tant au niveau de la fiscalisation croissante de ses recettes qu'au niveau du contrôle des prestations.**

(...)

La FGR-FP défend le Code des pensions et la Fonction publique aujourd'hui touchée dans son existence même. Elle dénonce des conditions de travail dégradées, des droits diminués par la suppression d'un grand nombre de compétences des instances paritaires, des salaires gelés.

**La FGR-FP s'oppose aux projets visant une diminution des pensions de réversion pour toutes et tous :** conditions d'âge, limitation à 70 % du montant global des deux revenus, exclusion des divorcé.e.s... Toutes les pensions de réversion, y compris les plus modestes, seront impactées par des mesures régressives et discriminatoires, essentiellement pour les femmes.

(...)

**La politique fiscale du gouvernement se poursuit au profit des sociétés du CAC 40 et de leurs actionnaires qui n'ont jamais été aussi bien rémunérés :** 60 milliards en 2019 soit une hausse supérieure à 12 % par rapport à 2018, plaçant la France en tête des pays européens pour la distribution de dividendes. Les baisses d'impôts (taxe d'habitation, impôt sur le revenu) n'ont aucun impact sur nombre de Françaises et français non assujetti.es qui doivent faire face, comme les autres, aux augmentations de taxes diverses au 1er janvier 2020 et au nouveau calcul des APL...

Dans ce contexte, la baisse d'intérêts du livret A apparaît comme une véritable provocation. Premiers touché.es, les retraité.es se paupérisent d'année en année. Le nombre de retraité.es en situation de surendettement est en augmentation. Le taux d'inflation se situe autour de 1,5 % alors même que les pensions n'augmenteront que de 0,3 à 1 % en 2020. Redistribution des richesses, justice fiscale, justice sociale, ne sont pas à l'ordre du jour de ce gouvernement.

**La FGR-FP rappelle son exigence du retrait du projet de réforme de retraites à points, d'ouverture de négociations pour améliorer le droit à la retraite dans le cadre du système actuel à prestations définies, solidaire et par répartition, pour tous les secteurs professionnels et toutes les générations, et d'une réforme de la fiscalité.**

## Le gouvernement continue de balader les enseignants

La plus haute juridiction administrative a rendu un avis très critique à l'égard du texte présenté par le gouvernement.

Selon l'avis du Conseil d'Etat sur la loi retraites, le **principal engagement de l'Etat pour revaloriser la rémunération des enseignants est contraire à la constitution**. Le seul argument concret du gouvernement pour que les enseignants acceptent la réforme s'effondre. Le gouvernement pouvait-il ne pas savoir que son engagement est sans valeur ? Pourquoi l'avis du Conseil est-il communiqué maintenant ? Quelles conséquences cela a-t-il pour les enseignants ?

C'était le 11 décembre 2019 : Edouard Philippe présentait le projet de loi sur les retraites et s'engageait à "une revalorisation de leurs traitements avant la fin du quinquennat". "L'accent sera mis sur le début dans la carrière mais pas seulement", ajoutait-il. Dans l'après midi, JM Blanquer nous précisait que cette revalorisation prendrait la forme d'une loi de programmation. Le 7 janvier sur LCI, il revenait sur cette loi de programmation en précisant qu'elle serait inscrite dans la loi retraites apportant ainsi une garantie aux enseignants.

### RETRAITES : LE CONSEIL D'ÉTAT ÉTRILLE LE GOUVERNEMENT



Effectivement l'article 1 de la loi sur les retraites, dans la version présentée au Parlement le 24 janvier, comprend bien cette mention d'une loi de programmation. " Le Gouvernement s'est engagé à ce que la mise en place du système universel s'accompagne d'une revalorisation salariale permettant de garantir un même niveau de retraite pour les enseignants et chercheurs que pour des corps équivalents de même catégorie de la fonction publique... Cet engagement sera rempli dans le cadre d'une loi de programmation dans le domaine de

l'éducation nationale et d'une loi de programmation pluriannuelle de la recherche".

Avec l'annonce d'une hausse de 500 millions du budget de l'éducation nationale en 2021, cet engagement était la garantie pour les enseignants qu'une revalorisation de leurs rémunérations aurait lieu.

**Le Conseil d'Etat a fait voler en éclat cet engagement.** Dans son avis sur la loi retraites, le Conseil d'Etat estime qu'imposer une loi de programmation dans une loi est contraire à la constitution. "Le Conseil d'Etat écarte les dispositions qui renvoient à une loi de programmation, (...). Sauf à être regardées, par leur imprécision, comme dépourvues de toute valeur normative, ces dispositions constituent une injonction au Gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution", note-il. Autrement dit, quand la loi retraites arrivera devant le Conseil constitutionnel, celui-ci ne pourra qu'appliquer une règle qu'il a lui-même établie, et annuler cette partie de l'article 1. Il libèrera ainsi le gouvernement de son obligation.

**Ainsi disparaît le principal engagement du gouvernement pour la revalorisation des enseignants.** Plus de 5 mois après l'ouverture de consultations et de discussions sur la réforme des retraites, les enseignants n'ont aucun engagement gouvernemental alors qu'ils vont en être parmi les principales victimes.

Le gouvernement a baladé les enseignants... Maintenant, nous savons... Le gouvernement s'est moqué de ses agents. Pour la FSU, le retrait de ce projet de loi s'impose !

Stéphane BARNINI



### RETRAITES: LE CONSEIL D'ÉTAT TAGLE LA PROMESSE DE REVALORISATION DU SALAIRE DES PROFS

# La retraite à points, c'est toujours NON ! ... mais un point s'impose !

Mouvement social historique, la contestation contre la réforme des retraites a déjà permis d'obtenir des reculs du gouvernement, comme l'exclusion de certains métiers (armée, police, navigants aériens, marins pêcheurs...) et un recul des générations concernées.

Cela reste insuffisant. Les dépenses de retraites seront plafonnées à 14% du PIB, malgré l'augmentation du nombre de retraité-es. La réforme accentuera la précarité en abaissant le niveau des retraites dans le public et le privé, et les inégalités en permettant aux plus aisé-es de capitaliser pour leur propre pension.

## ■ RETRAIT DE L'ÂGE PIVOT, UNE AVANCÉE ?

L'annonce gouvernementale porte sur le retrait provisoire de l'âge pivot pour les générations 1960 à 1964. Difficile de croire qu'il ne sera pas remis pour permettre un retour à l'équilibre des caisses de retraites pour 2027 (soit 12 milliards d'économie) ! Par ailleurs toutes les générations à partir de 1965 seront concernées par l'âge d'équilibre.

## ■ REcul DE L'ÂGE D'ÉQUILIBRE !

Le gouvernement se vante de fixer l'âge d'équilibre à 64 ans, bien en deçà de l'âge d'annulation de la décote (67 ans) mais il oublie de dire que son augmentation est d'ores et déjà prévue. Le rapport Delevoye envisage qu'il soit de 65,4 ans pour les générations 1980 et de 66,25 pour les générations 1990. Et pour les suivantes... retour à 67 ans ?

## ■ ET LES FEMMES ?

Elles sont les plus touchées par les temps partiels imposés, les carrières hachées et ralenties en lien avec l'éducation des enfants. Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes seront démultipliées à la retraite.

## On était là, ... on est là ... et on sera là... !

5 décembre	7 décembre
10 décembre	12 décembre
17 décembre	21 décembre
9 janvier	11 janvier
13 janvier	14 janvier
16 janvier	22 janvier
23 janvier	24 janvier
29 janvier	...

**Ils s'obstinent, ... ON CONTINUE !**

**Un puissant mouvement social  
pour la défense de toutes les solidarités**

## ■ ÂGE PIVOT, ÂGE D'ÉQUILIBRE ?

Le gouvernement parle aussi d'âge du taux plein. Trois termes pour un seul mécanisme (âge fixé au-delà de l'ouverture des droits) pour contraindre les salarié-es et fonctionnaires à travailler plus longtemps afin de ne pas subir de malus. L'âge pivot serait une mesure transitoire appliquée entre 2022 et 2027 ; l'âge d'équilibre persistera quoi qu'il en soit.

**LES HOMMES AISÉS ONT UNE ESPÉRANCE DE VIE  
DE 84 ANS, CONTRE 71 ANS POUR LES PLUS MODESTES**



## ■ POUR TOUS-TES VRAIMENT ?

Le gel du point d'indice et l'augmentation de la part de rémunération en primes et indemnités créeraient des différences entre celles et ceux né-es après 1975, concerné-es par la réforme des retraites, et les autres. Si celles et ceux nées après 1975 devront travailler plus longtemps et lutter pour obtenir des revalorisations indemnitaires et des primes (avec toutes les inégalités d'un tel système de rémunération) celles et ceux né-es avant 1975, qui parfois se sentent « sauvé-es » assisteront à la baisse mécanique d'une future pension calculée sur la seule base d'un point d'indice gelé...